

Appel à Candidatures

PRIX SITES & MONUMENTS



Édition 2026

NOS PRIX ANNUELS

ALLÉES D'ARBRES

SECOND ŒUVRE

Date limite

31 MAI 2026

Prix Allées d'arbres

Prix Second œuvre

Toutes les informations sur
sitesetmonuments.org/concours-et-prix

SITES &
MONUMENTS

SUR LE FRONT DU PATRIMOINE
DEPUIS 1901

Allées d'arbres

Préserver notre patrimoine naturel

Le Prix « Allées d'arbres » a pour vocation de promouvoir des actions exemplaires de préservation, de gestion ou de plantation d'allées d'arbres. Les alignements d'arbres encadrant un chemin, une route, une voie de tramway ou une voie d'eau façonnent l'identité des lieux où ils sont implantés, souvent de longue date, qu'ils soient publics ou privés, citadins ou ruraux. Les allées sont partie intégrante de notre patrimoine paysager. Leur contribution à la protection de l'environnement, en particulier leur rôle dans la préservation de la biodiversité (corridor écologique et biotope) et dans la lutte contre le réchauffement climatique (couverture par la canopée) est aujourd'hui unanimement reconnu. La préservation de ce patrimoine sensible, souvent menacé, exige plus que jamais un suivi attentif et une large concertation entre les acteurs concernés.



[Télécharger le règlement](#)



[Télécharger le formulaire](#)

Second œuvre

Préserver notre patrimoine bâti

Le Prix « Second œuvre » a pour objectif de mettre en valeur des travaux de restauration d'ouvrages de second œuvre (menuiseries, ferronneries, enduits, boiseries, dallages, etc.). Ceux-ci ne participent pas à la stabilité des constructions et sont la plupart du temps considérés comme de simples éléments décoratifs. Ils sont souvent, pour cette raison, les premières victimes d'opérations de réhabilitation. Leur modification ou leur disparition peut travestir ou trahir l'intention de leurs créateurs, voire détruire le caractère d'un bâtiment ou d'un lieu. Ils sont également les témoins du savoir-faire des artisans qui les ont façonnés. Il est essentiel de préserver et de transmettre aux générations futures ce patrimoine en danger.



[Télécharger le règlement](#)



[Télécharger le formulaire](#)

Lauréats 2025 du Prix "Allées d'arbres"

- **Commune de Lisle (Loir-et-Cher) : se donner les moyens de respecter le vivant**

Allée de l'Épau - Chemin communal - 450 m, 156 platanes.

La double allée de l'Épau, plantée vers 1850, reliait à l'origine le bourg de Lisle au domaine du château de l'Épau, alignant 400 platanes sur une longueur de 600 mètres. Mutilée par la construction d'un viaduc en 1862, puis par les bombardements de 1940-44 et par la tempête Lothar en 1999, l'allée compte aujourd'hui 156 platanes. Après avoir acquis en 2016 ce patrimoine naturel historique, élément marquant du paysage et de la vie sociale de la commune, la municipalité l'a inscrit dans le Plan local d'urbanisme intercommunal. Elle a ensuite engagé une démarche de restauration de l'allée : les cheminements ont été repris et un programme d'élagage des bois morts a été mis en œuvre pour sécuriser l'alignement, sans mettre en danger les chauves-souris identifiées dans l'allée, dont des Noctules, espèce quasiment menacée dans la région. Un protocole de travaux a été défini dans ce cadre avec l'association Perche Nature et validé par les services de l'État. La restauration doit se poursuivre avec le remplacement d'arbres manquants, en privilégiant l'utilisation de recépées. Une gestion exemplaire, montrant qu'il est possible de conjuguer préservation du patrimoine arboré, protection de la biodiversité et sécurité du public.



© Patrick Lahoreau

- **Commune de Maubourquet (Hautes-Pyrénées) : ménager aujourd'hui pour demain**

Allées Larbanès - Route départementale - 250 m, 44 platanes.

Les allées Larbanès, plantées vers 1830, font partie intégrante de l'histoire et de l'identité de la commune de Maubourquet. Cet alignement de platanes est d'ailleurs inscrit dans le Plan local d'urbanisme intercommunal. Classée depuis 2022 en zone d'enrayement du chancre coloré, la municipalité a dû procéder à d'importants abattages et a mis en œuvre un protocole sanitaire renforcé pour empêcher la propagation du champignon mortel. Consciente de sa responsabilité pour transmettre les allées Larbanès, l'équipe municipale a voulu réunir les conditions les plus favorables pour les préserver. Elle a ainsi lancé une démarche participative pour faire adhérer les commerçants et les riverains à l'indispensable projet de réaménagement de l'espace, en particulier la suppression du

stationnement en épi entre les arbres afin de protéger les racines et limiter les blessures des arbres. Un plan de désimperméabilisation des sols et de revégétalisation a été mis en œuvre. Elle a formé techniciens et élus à la reconnaissance des symptômes de la maladie et aux mesures sanitaires à appliquer. Elle a également partagé les bonnes pratiques avec les propriétaires privés. La vigilance reste de mise mais la municipalité s'est donné les moyens de préserver l'allée emblématique de Maubourquet.



© Ville de Maubourquet

- **Commune d'Hellemmes (Nord) : quand l'attention aux arbres va de pair avec l'attention aux habitants**

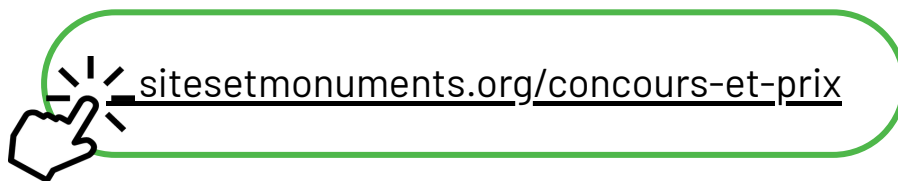
Allée de La Chapelle d'Elocques - Chemin piéton - 245 m, 62 tilleuls.

L'allée piétonne de de la Chapelle d'Elocques s'inscrit dans l'histoire industrielle de la ville et de l'aménagement des cités-jardins du début du XX^e siècle. Épine dorsale de la cité ouvrière construite en 1923 par les ateliers de fonderie et de construction métallique Fives-Cail-Babcock, l'allée relie les jardins aux rues transversales qui bordent le site : elle est à la fois un lieu de passage quotidien et un espace privilégié de la vie sociale du quartier. La majeure partie de l'allée a été cédée à la ville et est inscrite à l'inventaire du patrimoine architectural de la métropole. Soucieuse de son patrimoine arboré, la municipalité a mis en place une gestion professionnelle de ses arbres, dont bien sûr les tilleuls de l'allée de la Chapelle d'Elocques : agents communaux arboristes-grimpeurs pour assurer des tailles respectueuses, chantiers-écoles d'élagage avec un centre de formation local, suivi régulier de l'état sanitaire des arbres, replantations d'arbres manquants, lancement de diagnostics de biodiversité pour mieux connaître l'allée et faire connaître son importance dans la ville. Autant de pratiques vertueuses pour le plus grand bénéfice des habitants et celui de l'imposante cathédrale végétale de la Chapelle d'Elocques.



© Jessica Genetel

Informations et formulaire de candidature disponibles sur notre site internet :



CONTACT :

concours-sm@sitesetmonuments.org



Lauréats 2025 du Prix "Secon œuvre"

- **Château d'Entre-Deux-Monts (Côte-d'Or)**

Enduits anciens, un « épiderme » historique à sauvegarder

Le dossier présenté portait sur la restauration des enduits de deux façades du château d'Entre-Deux-Monts, édifié entre le XVI^e et le XVII^e siècle. Après une étude de l'état des façades, le parti adopté par la maîtrise d'œuvre, sous la responsabilité de Fabien Drubigny, architecte du patrimoine, a été de privilégier la préservation des enduits anciens du XVII^e et d'intervenir uniquement sur les zones lacunaires et les reprises cimentées : celles-ci sont purgées puis reprises selon les techniques traditionnelles, avant application d'un badigeon ocre à la chaux, afin d'harmoniser les parties restaurées et les enduits d'origine. Une première tranche de travaux a permis en 2023 de valider le protocole d'intervention. Les travaux de 2024 et 2025 ont porté sur la façade ouest et la partie centrale de la façade Sud. Quatre autres tranches devraient suivre entre 2026 et 2029 pour les pavillons latéraux de la façade sud, puis pour les façades nord et est, qui pourront à leur tour retrouver leur enduit protecteur et leur aspect historique.



© Château d'Entre-Deux-Monts



© L. Melsens

- **Commune de Marey-sur-Tille (Côte-d'Or)**

Le décor intérieur de l'église Saint-Loup-de-Troyes restaurée : un livre ouvert sur le passé

Fondée au XIII^e siècle, remaniée aux siècles suivants, l'église de Marey-sur-Tille était marquée par le passage du temps. Des décors gothiques et Renaissance, des litres funéraires, des blasons étaient encore visibles, d'autres décors ont été découverts à l'occasion de la campagne de restauration de 2024. L'objectif de la maîtrise d'œuvre, dirigée par Laurence Melsens, architecte du patrimoine, a été de restaurer et consolider les enduits et badigeons anciens, de mettre en valeur les peintures murales, sans restitutions inutiles, en conservant la lisibilité des restaurations. Des objets, dont des statues classées au titre des monuments historiques, ont également été restaurés. L'éclairage a été repensé pour mettre en valeur l'intérieur de l'église. L'inauguration en mai 2025, en présence d'une nombreuse assistance, a démontré la capacité d'une petite commune à mettre en œuvre une restauration d'ampleur pour préserver et transmettre son patrimoine.

- **Château de Malicorne (Sarthe)**

Allée de La Chapelle d'Elocques - Chemin piéton - 245 m, 62 tilleuls.

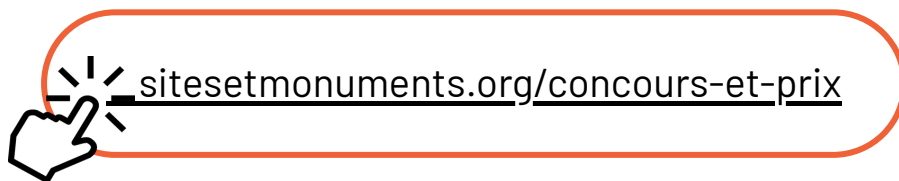
Témoin des aménagements du XIXe siècle, le fragile parquet de marqueterie de 25 m² du grand salon du château de Malicorne était en 2023 dans un état de dégradation avancé. Il a retrouvé son éclat au terme d'un chantier réalisé sous la maîtrise d'œuvre de Frédéric Didier, architecte en chef des monuments historiques. Après un diagnostic complet du parquet, du sous-parquet et des lambourdes, qui a révélé les dommages causés par l'humidité inhérente à la proximité des douves, l'ensemble a été découpé par compartiments afin de ne pas fragiliser davantage la marqueterie, puis transporté en atelier. Le déplaquage de la marqueterie a été une opération inédite, réalisée en adaptant un protocole habituellement utilisé pour des meubles de petite taille. Après les phases de purge et traitement des bois, greffes, restitution des parties manquantes, mise



© les Ateliers de La Chapelle

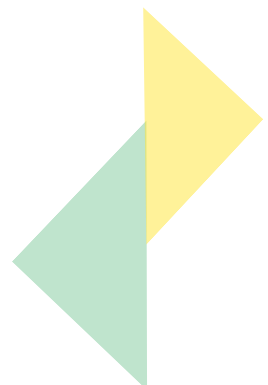
en teinte des parties restituées, le parquet a été reposé sur un lambourdage et un sous-parquet neufs, et des dispositifs destinés à prévenir les remontées d'humidité ont été installés. Achevée à l'été 2024, la restauration a remis en valeur toute la finesse ornementale du XIX^e dans le grand salon également restauré, contribuant ainsi à préserver la mémoire du château.

Informations et formulaire de candidature disponibles sur notre site internet :



CONTACT :

concours-sm@sitesetmonuments.org



L'association Sites & Monuments



Sur le front du patrimoine depuis 1901

Défendre les patrimoines naturels et bâtis est l'objectif poursuivi, depuis sa fondation en 1901, par Sites & Monuments. Plus ancienne association française de défense du patrimoine, dénommée auparavant Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF), elle est reconnue d'utilité publique depuis 1936 et agréée au niveau national pour la protection de l'environnement depuis 1978, agrément renouvelé en dernier lieu au 1er janvier 2023.

L'association compte environ un millier de membres, dont près de 150 associations actives dans la défense du patrimoine. Ses ressources proviennent essentiellement des adhésions et de dons. Elle s'appuie sur un réseau d'une centaine de délégués régionaux, départementaux et de correspondants dans certaines villes. Elle est représentée, au niveau national, au sein de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) et de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP). Elle est également présente à l'échelon régional (Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture - CRPA) et départemental (Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites - CDNPS). Elle est membre du groupe des associations nationales reconnues d'utilité publique du "G7 patrimoine".

Ses domaines d'intervention sont larges : menaces sur le patrimoine bâti, projets éoliens ou d'autre nature portant atteinte aux paysages, protection des domaines nationaux, sauvegarde du patrimoine mobilier, lutte contre l'envahissement publicitaire... Elle est force de proposition et alerte les acteurs institutionnels aux différents échelons de l'administration publique (mairies, préfetures, ministères) sur des évolutions ou des projets susceptibles de mettre en danger notre patrimoine, naturel ou bâti, mobilier ou immatériel.

Au service de l'intérêt général, apolitique, Sites & Monuments accueille tous ceux qui ont à cœur de défendre la beauté de notre patrimoine.

